

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 janvier 2020

PROCES-VERBAL

Le treize janvier deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

Date de la séance :	13 janvier 2020
Date de convocation :	07 janvier 2020
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de présents :	20
Nombre de votants :	21

Présents : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, Mme Anita LE MERRER, maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Benoit PENET, M. Gilles BARBIER, Mme Stéphanie MONSÉRÉ, Mme Odile RENOULT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, M. Jean Luc BRASTEL, M. Edouard DETAILLE.

Absent ayant donné pouvoir : M. Hervé VANDERMEERSCH pouvoir à M. Gilles BARBIER

Absents excusés : M. Alain LEROY et Mme Christel BERNARD.

Secrétaires de séances : Mme Isabel COUDRAY et Mme Hélène LEROY.

➤ **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

FINANCES

- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2020

ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS

Compte-rendu de la commission du 6 janvier 2020

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 7 janvier 2020

- Aliénation du chemin rural dit de la Mare aux Lions à LE NEUBOURG

VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN

- Concession du service public d'assainissement

PERSONNEL COMMUNAL

- Ouverture et fermeture de postes

AFFAIRES DIVERSES

- Modification des statuts du SERGEP
- Modification des statuts du SITS
- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

Mme Brigitte LOPEZ fait constater qu'elle n'était pas secrétaire de séance comme indiqué dans le procès-verbal. Les secrétaires étaient Mme Hélène LEROY et Mme Isabelle COUDRAY.

Mme Isabelle VAUQUELIN apporte des éléments de réponse à la remarque de Mme Christel BERNARD lors du précédent conseil municipal sur les effectifs de la mairie. Elle explique qu'un nom figure deux fois dans l'organigramme, celui de M. Jimmy FIRMAN, en tant que responsable prévention et responsable bâtiment. De plus, certains agents étaient dans l'organigramme et ne figurent pas dans le tableau auquel Mme Christel BERNARD faisait référence.

➤ **OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020**

M. Arnaud CHEUX rappelle qu'en attendant le vote du budget après les élections municipales, une délibération est nécessaire afin d'autoriser les dépenses d'investissement sur les premiers mois de l'année pour terminer des opérations engagées l'année dernière ou pour engager de nouvelles dépenses.

Délibération n° DCM-2020-001 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) ;

CONSIDÉRANT que le budget primitif sera voté après les élections municipales de mars 2020 ;
CONSIDÉRANT que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2019 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») s'élève à 1 892 824,83 € ;

CONFORMEMENT aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 473 206,20 €, soit 25% de 1 892 824,83 € pour les dépenses suivantes :

- Participation voirie pour le département pour 107 382,16 € au compte 2315-822,
- Rue de Vitot pour 79 826,53 € au compte 2313-822,
- Chaudière logement Croix Rouge pour 8 510,39 € au compte 2158-113,
- Adoucisseur chaufferie du vélodrome pour 4 112,40 € au compte 2158-414,
- Mitigeur chaufferie du vélodrome pour 4 390,80 € au compte 2158-414,
- Portes métalliques à l'hippodrome pour 2 886,00 € au compte 21578-414,
- Aire de lancer du marteau pour 16 999,99 € au compte 21318-414,
- Création d'un tatami avec protection murale halle des sports pour 24 610,12 € au compte 2184-411,
- Fourniture et pose poteau incendie pour 2ème salle de cinéma pour 5 129,08 € au compte 2152-314,
- Création d'un poteau incendie avenue du Doyen Jussiaume pour 3 012,76 € au compte 2152-821,
- Scanner optique externe 2D pour le cinéma pour 551,40 € au compte 2183-314 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dont l'affectation est la suivante :

Chapitre 21		Immobilisations corporelles	70 202,94 €
Compte 21318	Autres bâtiments publics		16 999,99 €
Compte 2152	Installations de voirie		8 141,84 €
Compte 21578	Autre matériel et outillage de voirie		2 886,00 €
Compte 2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		17 013,59 €
Compte 2183	Matériel de bureau et matériel informatique		551,40 €
Compte 2184	Mobilier		24 610,12 €
Chapitre 23		Immobilisations corporelles	187 208,69 €
Compte 2313	Construction		79 826,53 €
Compte 2315	Installation, matériel et outillage techniques		107 382,16 €
TOTAL			257411,63 €

Adapté à l'unanimité

➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE - SPORT**

Compte-rendu de la réunion de la commission du 06/01/2020

Lecture par Mme Anita LE MERRER

Etaient présents : Marie-Noëlle Chevalier, Christel Bernard, Isabel Coudray, Anita Le Merrer, Brigitte Lopez et Isabelle Vauquelin
Excusé : Gilles Barbier,
Assistait : Laurine Ferré.

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

→ **Bilan**

- Le 5 décembre, le **Concert Ars Viva** d'une très grande qualité a été présenté devant 297 personnes.

- Le **Spectacle « La parole du silence »**, le 12 décembre s'est déroulé devant 170 personnes.

→ **Rendez-vous à venir**

- La **pièce de théâtre « Faut que ça change »** aura lieu le samedi 25 janvier à 20h30. C'est complet depuis le mardi 24 décembre.

- L'inauguration **du FCA 2020, 12ème édition**, aura lieu le samedi 25 janvier 2020. Les expositions se dérouleront jusqu'au dimanche 1^{er} mars. Les projections seront lancées le mercredi 12 février jusqu'au dimanche 1^{er} mars. Les projections pour les scolaires auront lieu du mardi 4 février au vendredi 14 février 2020.

Les expositions au musée "**Cui-cui coin-coin cocorico !**" donneront à voir des visuels sur Le roi et l'oiseau, Pierre et son oie, Les cygnes sauvages, Le rossignol et l'empereur de Chine, Titi et Grosminet...

A la médiathèque, une exposition "**Le pas si vilain petit canard**" permettra d'appréhender les différentes versions et différents personnages du vilain petit canard.

La Maison du tourisme restera la « **Vitrine du festival** ».

Le partenariat se poursuit avec le Courrier de l'Eure autour d'un concours de dessin pour les enfants du mercredi 15 janvier au vendredi 7 février, sur le thème « **Dessine ton oiseau préféré** ». La remise des prix serait le mercredi 12 février 2020 à 14h au cinéma.

Pierre Lambert, le directeur artistique du FCA interviendra dans les deux écoles élémentaires avant les vacances puis réalisera une animation à la Médiathèque.

La grande échelle proposera autour du thème de l'oiseau des ateliers découvertes, un stage céramique et gravure enfants.

La commune proposera également un concours avec des matériaux de récupération d'une part et des ateliers après un film d'autre part.

- **Un Concert de Musiques** au cinéma proposé par l'Orchestre d'Harmonie de l'Université Populaire aura lieu le jeudi 13 février.

- **La dictée du Neubourg** se déroulera le samedi 7 mars 2020.

→ **Cinéma**

- Le nombre d'entrées aux **séances scolaires de Noël 2019** reste stable par rapport à 2018 soit 2183 entrées contre 2156 en 2018.

- **Bilan du cinéma 2019 : 45 978 entrées**, chiffre supérieur aux années précédentes avec notamment 3720 entrées pour le Roi Lion et 3449 entrées pour « Qu'est-ce qu'on a fait au bon Dieu ». La fréquentation par rapport à 2018 est en hausse de 6.23% contre 6% au niveau national. Il est noté une moyenne de 38.2 spectateurs par séance contre 37.2 en 2018. **975 abonnés** reçoivent le programme du cinéma par mail toutes les semaines.

- Une **AP** du film "**LE PRINCE OUBLIÉ** » avec Omar Sy, Bérénice Béjo et François Damiens aura lieu le mercredi 22 janvier à 19h au Viking. Les préventes auront lieu le mardi 14 janvier à 18h00.

→ **Actualités associations**

- Le **bilan prévisionnel du Téléthon 2019** est de 9 600 €. Une action a eu lieu le 3 janvier, avec les 10 heures de natation, organisées par le club. 109 km ont été parcourus à la nage. Un appel aux bénévoles est lancé pour l'organisation du Téléthon 2020.

- **Le PAJ** propose des actions avec la Police Municipale et quelques associations : l'escrime, le judo, la médiathèque, le tennis de table. Ils envisagent étendre leurs contacts à d'autres associations.

- **Un Grand Rassemblement de véhicules anciens** se déroulera les 25 et 26 avril 2020. Le premier jour, une bourse de pièces et un concert aura lieu à partir de 19h30 et le lendemain, une bourse de pièces et une exposition de véhicules anciens. Le droit d'entrée sera de 2euros pour les deux jours.

ENSEIGNEMENT ET SPORTS

→ **Actualités scolaires**

- Comité Hygiène Sécurité du **Collège Pierre Corneille**

Après examen du rapport de M. Bourdonnet, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, plusieurs pistes de travail sont envisagées.

- Une réunion le lundi 27 janvier à 18h30 aura lieu pour les associations sur **la responsabilité civile et juridique du dirigeant d'association**, avec Profession Sports et Loisirs 27. Les associations du territoire de la CdC seront conviées.

- **AG du club de Pétanque** le 07 décembre. Les dépenses s'élèvent à 11 808 € et les recettes à 11 245 €. Le résultat est négatif de 563 €.

- **AG de K'Dance** du 14 décembre :

La saison 2018-2019 a enregistré 265 adhérents, dont 12% du Neubourg, 46 % de la CdC et 42 % hors CdC.

Les dépenses sont de 35 577,82 €, les recettes de 48 932,73 € et le bénéfice s'élève à 13 354,91 €.

- **AG du judo** du 20 décembre. Le Président Guillaume Gadrat a démissionné et est remplacé par Laurent Guiod.

→ **Dates**

Hand Ball : match France Allemagne des Prénationales Féminines le samedi 28 mars à 17h, au gymnase Clousier. Organisation avec la Ligue de Normandie, le comité de l'Eure et le club de Hand Ball.

- **NAC**

- Le samedi 8 février 2020, championnat de Normandie de lancers longs, à l'hippodrome et au stade.

- Le dimanche 10 mai 2020, au bois du champ de Bataille, 4ème édition de *LaNordic'Neubourgoise* : Championnat de l'Eure et de Normandie 2020, coupe de France qualificative aux France 2020 sur un parcours de 12 km pour les licenciés FFA, et 6 km pour tous à partir de 9 h.

Présence des meilleurs marcheurs nordique Français.

- **Les finales départementales FUTSAL Féminines** auront lieu le dimanche 16 février 2020 au gymnase du Haut Phare.

→ **Prochaine commission : le lundi 03 février 2020 à 18h30**

➤ **COMMISSION URBANISME - PATRIMOINE**

Compte-rendu de la réunion de la commission du 07/01/2020

Lecture par Mme Isabelle VAUQUELIN

Etaient présents : MN Chevalier, G. Barbier, C. Bernard, I. Coudray, E. Detaille, A. Le Merrer, B. Lopez, I. Vauquelin,

→ **Bilan 2019**

	DIA	DP	PC	CU
2011	95	51	37	140
2012	61	66	31	88
2013	82	62	21	92
2014	76	53	26	92
2015	69	52	21	93

2016	87	66	31	110
2017	97	50	27	131
2018	99	44	28	133
2019	98	59	34	127
Moyenne/an	85	56	28	112

→ Zac de la gare – Bilan 2019, perspectives 2020

Ventes signées

date	Lot	surface	destination	prix HT	prix TTC
mars-19	3-35 et 3-36	457	cabinet paramédical	26 658,33 €	31 990,00 €
mai-19	3-41	492	maison d'habitation	32 800,00 €	39 360,00 €
août-19	3-21	378	maison d'habitation	25 200,00 €	30 240,00 €
sept-19	3-31	587	maison d'habitation	39 133,33 €	46 960,00 €
déc-19	3-03	612	maison d'habitation	40 800,00 €	48 960,00 €

Ventes en cours (compromis signés)

date	Lot	surface	destination	prix HT	prix TTC	signature prévue
oct-19	3-44	572	maison d'habitation	38 133,33 €	45 760,00 €	17/01/2019
oct-19	3-33	620	maison d'habitation	41 333,33 €	49 600,00 €	avr-20

Contacts en cours

Lot	surface	destination	prix HT	prix TTC
2-40	42	agrandissement propriété	2 800,00 €	3 360,00 €
ancien 1-04	588	maison d'habitation	39 200,00 €	47 040,00 €
ancien 1-04	589	maison d'habitation	39 266,67 €	47 120,00 €
ancien 1-04	588	maison d'habitation	39 200,00 €	47 040,00 €

Reste à vendre

Lot	surface	précision	prix HT	prix TTC
2-40	737	terrain en drapeau	49 133,33 €	58 960,00 €
3-39	548		36 533,33 €	43 840,00 €
3-40	597		39 800,00 €	47 760,00 €
3-34	621	pour du médical (70€)	36 225,00 €	43 470,00 €
3-35	387	pour du médical (70€)	22 575,00 €	27 090,00 €

Futurs terrains

surface	précision	prix HT	prix TTC
523	à viabiliser	34 866,67 €	41 840,00 €
543	à viabiliser	36 200,00 €	43 440,00 €

- LFE de la ZAC, livraisons avril 2020 : 18 logements répartis en 4T2, 11 T3 et 3 T4.

→ DIA

- DIA 27 428 19 0091 : vente d'une parcelle de terrain - Rue du Général de Gaulle - Parcelle AT 84p - 71 m².
- DIA 27 428 19 0092 : vente d'une habitation - 11 rue de Crosville - Parcelle AM 118 de 887 m².
- DIA 27 428 19 0093 : vente d'un terrain à bâtir - 8 rue Roger Lefebvre - Parcelle AW 27 Lot 8 - 527 m².
- DIA 27 428 19 0094 : vente d'une habitation -10 Rue Les Monts Rôtis - Parcelle AR 141 - 925 m² en zone UC.

- DIA 27 428 19 0095 : vente d'une habitation - 17 Rue du Val Séry - Parcelle AL 45 - 59 m – en zone UB.
- DIA 27 428 19 0096 : cession d'un fonds de commerce - 51 rue Dupont de l'Eure - Parcelle AL 19 de 102 m² en zone UA.
- DIA 27 428 19 0097 : vente d'une habitation - 66 Rue Octave Bonnel - Parcelle AL 108 - 80 m² en zone UB.
- DIA 27 428 19 0098 : vente d'une habitation - 7 Rue du Champ de Bataille - Parcelle AV 71 - 445 m² en zone UB.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 19 N 0057 : 4 Allée René Lesage - Parcelles AO 39 et AO 82 - 243 m² - en zone UC.
Abri de jardin en acier Arrow de 8,52 m² et pose de volets roulants PVC blancs
Arrêté de refus par la CdC pour non-respect de l'emprise au sol des constructions par rapport à superficie du terrain.
- DP 027 428 19 N 0058 - 7 Rue des 40 Acres - Parcelle D 351 - 886 m² en zone UC
 - Pose de Clin Hardiplank couleur sablé claire posé horizontalement sur mur du salon en façade sud
 - Façon d'encadrement en alu couleur au pourtour de la baie vitrée Gris RAL 7038
 - Cornière en alu couleur Beige RAL 1013

Accord ABF, le 31/12, à condition d'un bardage beige clair RAL 1015 ainsi que les montants d'angle Accord de la CdC, sous réserve de respecter les observations de l'ABF.

Les membres de la commission émettent un avis favorable pour cette déclaration préalable.

- DP 027 428 19 N 0059
 - Suppression de 2 portes fenêtres remplacées par une baie vitrée 3 vantaux
 - Changement d'une fenêtre
 - Pose de volets roulants électriques
 - Matériaux = aluminium
 - Coloris = chêne doré

Accord de la CdC et de l'ABF.

Remarque des membres de la commission : en zone UC, le coffret doit être invisible.

→ **Permis de construire**

- PC 027 428 19 N 0032 : **construction d'un Centre d'Incendie et de Secours** - Rue Pierre Corneille, Giratoire RD 840 - Parcelles AN 255 – 258 – 262 pour 5 683 m².
Bâtiment implanté en retrait des voies et emprise publiques, des limites séparatives - Hauteur maximale de construction : 9,92 m - En partie courante le bâtiment n'excède pas 6,68 m de hauteur et la tour domine à 9,92 m - Façade en maçonnerie, enduit de parement pigmenté couleur claire et minéraux colorés - Portes sectionnelles vitrées et menuiseries vitrées en aluminium anodisé naturel
- Aire de stationnement VL de 18 places - L'aire de stationnement des VL et l'aire de manœuvre sont en enrobé - L'aire de lavage et la station-service sont en béton balayé - Les espaces libres sont enherbés et plantés pour offrir un cadre paysagé et représente environ 2300 m²

Le 05/12 envoi PC à CDC - Avis du Maire du Neubourg favorable envoyé le 12/12

- PC 027 428 19 N 0033 : 11 Rue du Val Séry - Parcelle AL 297 - 480 m² en zone UB - **Création d'une serre-véranda**, annexe de la maison individuelle - Couverture pente à 30 degrés en verrière verre transparent et zinc quartz - Menuiseries aluminium gris anthracite - Mur en appareillage de briques, pierres et silex.

Accord de l'ABF – CDC : en cours d'instruction.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à ce permis de construire, qui est en cours d'instruction.

- PC 027 428 19 N 0034 : route de Pont de l'Arche - Parcelles AD 169-170- 171 - 635 m² en zone UB - **Construction de 2 maisons individuelles de 4 pièces en R+1 et 1 garage annexe** - Implantation à 5,20 m de la limite Nord et le long des limites Est & Ouest - Toiture pente à 35° avec débords façades/pignons de 20 cm - Toiture terrasse sur garage - Murs en enduit gratté pierre (016 Weber) - Menuiseries Alu PVC blanc RAL 9016 - Couverture avec tuiles terre cuites HP 20 flammée rustique.

Les membres de la commission émettent une remarque : le projet de construction de ces deux maisons ne respecte pas l'article UB7 : implantations des constructions par rapport aux limites séparatives.

→ Question diverse

Non-respect des conditions particulières pour des clôtures de deux maisons, Allée du Puits Sanson.

→ Prochaine commission, **le mardi 4 février 2020, à 18h30.**

M. Arnaud CHEUX quitte la salle.

➤ **ALIENATION DU CHEMIN RURAL DIT DE LA MARE AUX LIONS A LE NEUBOURG**

Mme Anita LE MERRER rappelle que la cession par la commune du chemin rural dit de «la Mare aux Lions» a fait l'objet de plusieurs délibérations du conseil municipal. Pour clore la procédure, une nouvelle délibération est nécessaire pour autoriser la cession à Monsieur Romuald HAAS. Elle précise que les propriétaires riverains ont été contactés et qu'aucun n'a donné suite.

Délibération n° DCM-2020-002 : Aliénation du chemin rural dit de la Mare aux Lions à LE NEUBOURG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de l'urbanisme ;
VU le Code rural et notamment son article L 161-10 ;
VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 21/07/2019 constatant la désaffectation dudit chemin et émettant un avis favorable à son aliénation ;
VU l'estimation des Domaines en date du 18/10/2018, actualisée le 09/01/2020 ;
VU les délibérations du conseil municipal du Neubourg relatives à l'aliénation du chemin rural dit de la Mare aux Lions à Le Neubourg (DCM-2017-125 du 20/11/2017 ; DCM-2019-077 du 16/09/2019 ; DCM-2019- 091 du 18/11/2019) ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L 161-10 du Code rural, tous les propriétaires riverains d'un chemin rural ont été mis en demeure d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés en cas d'aliénation d'un chemin rural ; aucun n'ayant donné suite ;

CONSIDÉRANT que M. HAAS Romuald a manifesté depuis des années son souhait d'acquérir ce terrain ;

CONSIDÉRANT que le potentiel acquéreur a réglé les frais de géomètre ;

CONSIDÉRANT que la commune n'entretient plus ce chemin depuis des années et qu'un remise en état et un entretien régulier reviendraient à plus de 2 000 €, somme correspondant à l'estimation de la valeur vénale de ce bien par le service des Domaines ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- autorise la vente du chemin rural dit de La Mare aux Lions, d'une contenance de 1860 m², pour l'euro symbolique à Monsieur HAAS Romuald ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer.
- précise qu'une servitude de passage devra être définie dans l'acte notarié au profit des parcelles aujourd'hui desservies par le chemin rural qui se retrouveraient enclavées.
- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces annexes.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à entreprendre les démarches nécessaires et à signer toutes pièces relatives à cette transaction.

Adapté à l'unanimité

M. Arnaud CHEUX regagne la salle.

➤ **CONCESSION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

M. Francis BRONNAZ explique que la commune dispose actuellement d'un contrat d'affermage avec la société VEOLIA pour l'exploitation des ouvrages et la gestion du service public d'assainissement collectif (collecte et traitement). Ce contrat est arrivé à échéance le 17/12/2019 et a été renouvelé pour une période d'un an via un avenant, soit jusqu'au 31/12/2020.

Une procédure est nécessaire pour la signature d'une nouvelle convention de délégation de service public.

Délibération n° DCM-2020-003 : Concession du service public d'assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU le rapport de présentation prévu par l'article L.1411-4 présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire ;

CONSIDÉRANT que le contrat d'exploitation du service public d'assainissement collectif vient à expiration le 17/12/2019 ;

CONSIDÉRANT l'avenant en date du 12/07/2019 prolongeant le contrat jusqu'au 31/12/2020 ;

Madame le Maire propose de poursuivre l'exploitation du service dans le cadre d'une délégation de service public (contrat de concession).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- d'approuver le principe de renouvellement de l'exploitation du service public d'assainissement collectif dans le cadre d'une concession (Délégation de Service Public),
- qu'une procédure de publicité, permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes, sera lancée.
- d'organiser l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission visée à l'article L.1411-5 du Code des Collectivités Territoriales appelée à donner son avis sur les candidatures et offres faites ;
- d'autoriser Madame le Maire ou un maire adjoint délégué à engager la procédure et les dépenses nécessaires.

Adapté à l'unanimité

➤ **OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTES**

M. Arnaud CHEUX indique que suite au départ en retraite d'un agent au service de restauration scolaire, un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe est fermé.

L'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps plein est proposée.

Délibération n° DCM-2020-004 : Ouverture et fermeture de postes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps plein.
- décide la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps plein.
- décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :
 - . Filière technique : adjoint technique : + 1
 - . Filière technique : adjoint technique principal de 2^e classe : - 1
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- précise que cette création et cette suppression seront effectives à la date de transmission en Préfecture et d'affichage de la présente délibération.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à cette décision.

➤ **MODIFICATION DES STATUTS DU SERGEP**

M. Arnaud CHEUX explique que le SERGEP a modifié ses statuts afin de préciser son mode de fonctionnement interne, les entrées et sorties du SERGEP, et afin de lui permettre de conventionner avec des communautés.

Il est demandé à chaque commune membre de présenter ces statuts à son conseil municipal et de délibérer pour les accepter ou les rejeter.

Délibération n° DCM-2020-005 : Modification des statuts du SERGEP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts modifiés du SERGEP (Syndicat d'Etude, de Réalisation et de Gestion d'un Etablissement Piscinier), tels qu'approuvés en assemblée générale en date du 27/11/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve les nouveaux statuts du SERGEP.

Adapté à l'unanimité

➤ **MODIFICATION DES STATUTS DU SITS**

Mme Isabelle VAUQUELIN indique qu'elle assiste, avec M. Edouard DETAILLE, aux réunions du SITS. Le conseil syndicat du SITS en date du 21/10/2019 a délibéré pour modifier ses statuts. Les modifications portent sur :

- la création d'un poste de suppléant pour chaque commune ;
- l'intégration, liée au nouveau collège, de 3 nouvelles communes : Bernienville, Bacquepuis et Bérangeville-la-Campagne ;
- la modification de la participation des communes (en raison de la modification de prise en charge de la région).

Il est demandé à chaque commune membre de présenter ces statuts au conseil municipal et de délibérer pour accepter ou rejeter ces nouveaux statuts.

Délibération n° DCM-2020-006 : Modification des statuts du SITS

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU les statuts modifiés du SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- approuve les nouveaux statuts du SITS.

Adapté à l'unanimité

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

→ *M. Jean-Baptiste MARCHAND signale que les camions continuent à se garer en double file dans la rue du Champ de Bataille, la place de livraison n'est toujours pas respectée.*

→ *M. Jean-Baptiste MARCHAND demande quand les bulles à verre seront mises en place. M. Francis BRONNAZ répond que ce ne sera pas des bulles mais des bacs enterrés.*

→ *M. Jean-Baptiste MARCHAND souhaite répondre à la tribune dans le bulletin municipal.*

Concernant la modification de motions proposées, M. Jean-Baptiste MARCHAND prend pour exemple la délibération n° DCM-2018-087. A la demande de baptiser une rue en hommage au colonel Arnaud Beltrame. M. Arnaud CHEUX a parlé de ne pas débaptiser une rue.

M. Arnaud CHEUX répond à M Jean Baptiste MARCHAND que les propos ont bien été retranscrit, que la motion a été proposée puisque présentée au conseil municipal, mais pas retenue. Il réitère ses propos qu'il est difficile de débaptiser une rue, pour les difficultés de changement d'adresse que rencontreront les riverains. Il conclut que le choix du conseil municipal a été de ne pas retenir sa proposition.

M. Jean-Baptiste MARCHAND ajoute que d'autres motions ne sont pas passées au conseil. M. Arnaud CHEUX répond que ce n'est pas à lui de fixer l'ordre du jour.

M. Jean-Baptiste MARCHAND souhaite réagir à un autre point de la tribune : l'absence aux commissions des élus de la liste « Le Neubourg Bleu Marine ». Il rappelle que Jean-Luc BRASTEL fait partie du comité sécurité. Quant à lui, il travaille et les horaires des commissions ne lui conviennent pas. Il propose de faire aussi un point sur la présence des membres de la majorité.

→ *M. Jean-Baptiste MARCHAND indique qu'il est écrit partout que la trésorerie va fermer, il est inutile de dire le contraire. Mme Isabelle VAUQUELIN répond qu'il n' jamais été dit que ça n'allait pas fermer.*

→ *M. Jean-Baptiste MARCHAND indique que sur la question des migrants, il existe une circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12/11/2019 dans laquelle il est écrit que la Normandie accueillera des réfugiés.*

M. Jean-Baptiste MARCHAND demande à Mme Isabelle VAUQUELIN si elle acceptera d'accueillir des migrants au Neubourg. Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle à M. Jean-Baptiste MARCHAND qu'ils sont au conseil municipal et non en campagne électorale. M. Arnaud CHEUX explique que M. Jean Baptiste

MARCHAND présente une note à portée nationale qui cite la Normandie mais pas Le Neubourg. Il n'y a aucune consigne préfectorale concernant Le Neubourg. M. Jean-Baptiste MARCHAND rappelle que la commune a déjà accueilli des migrants. M. Arnaud CHEUX confirme que 4 migrants ont été accueillis pour travailler aux abattoirs, et qu'ils ne sont pas restés lorsqu'ils n'ont plus eu de travail. Mme Isabelle VAUQUELIN ajoute que les abattoirs ont des difficultés à trouver de la main d'œuvre. M. Jean-Baptiste MARCHAND indique que des Neubourgeois ne sont pas recrutés pour travailler aux abattoirs. Madame le Maire confirme que le travail est difficile aux abattoirs. M. Arnaud CHEUX ajoute que la commune n'intervient pas dans les recrutements de la Socopa, il ne s'agit pas d'une compétence municipale. Mme Hélène LEROY revient sur la situation de ces 4 personnes qui ont travaillé aux abattoirs. Ils ont été logés dans le cadre d'une convention temporaire d'hébergement pendant la durée de leur contrat. Sur les 4, un seul a finalement été embauché.

Fin de séance : 20h35

Prochaine séance : lundi 10 février 2020 à 20h00

Délibérations du 13 janvier 2019

- DCM-2020-001 : Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2020
- DCM-2020-002 : Aliénation du chemin rural dit de la Mare aux Lions à LE NEUBOURG
- DCM-2020-003 : Concession du service public d'assainissement
- DCM-2020-004 : Ouverture et fermeture de postes
- DCM-2020-005 : Modification des statuts du SERGEP
- DCM-2020-006 : Modification des statuts du SITS